

« Signature Innovation » : Avantagee par la nature, plan de communication marketing de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Cadre de gestion

1. Mise en contexte	1
2. Budget de l'entente	2
3. Comité de gestion du projet « Signature Innovation »	3
3.1 Règles de fonctionnement	3
4. Bilan, évaluation et reddition de comptes	4
5. Calendrier de versements des montants engagés par les parties	4
6. Communications gouvernementales	4
7. Notes	10

1. Mise en contexte

Le projet « Signature Innovation », Avantagee par la nature, de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est un partenariat entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), par lequel les parties conviennent de mettre en place un plan marketing pour les 5 prochaines années.

L'industrie touristique est un secteur de développement économique très important pour la MRC. On y retrouve un grand nombre d'entreprises qui offrent des services diversifiés afin de répondre aux besoins des touristes qui se déplacent dans la MRC et dans la région. Au cours des dernières années, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a beaucoup investi financièrement dans les sentiers pédestres et la Véloroute des Draveurs. On peut maintenant trouver des sentiers qui sont aux normes de Rando Québec ainsi qu'une piste cyclable de 72km, dont 28km qui sont asphaltés. On y retrouve aussi une diversité au niveau des entreprises touristiques avec plus de 3200 lacs, les sentiers VTT, de la motoneige, de la chasse et de la pêche. Ces investissements majeurs, accompagnés d'un travail d'analyse et de planification, ont amélioré l'expérience des usagers et attiré de nouveaux visiteurs sur le territoire. De plus, des efforts se déploient afin de mettre en place et de soutenir la création du Parc régional du Lac des 31 Milles, qui est un des plus grands lacs du territoire. Celui-ci permet une grande variété d'activités nautiques, aquatiques et de plein air aux visiteurs.

Malgré tout, la plupart de nos attraits sont méconnus, possiblement même au sein des résidents de la MRC. La MRC, étant un des 5 territoires de l'Outaouais, est trop souvent considérée comme une simple extension de la Ville de Gatineau.

« Avantagee par la nature », avec le volet 3, est un projet d'entente sectorielle qui aura pour but de promouvoir les différents attraits de la MRC à travers un ensemble d'initiatives concertées (Parc régional du Lac des Trente et Un Milles, Mont Morissette, Mont Cayamant, Mont Sainte-Marie, réservoir Baskatong, etc). Pour renforcer la diffusion, il y aura une plateforme d'accueil numérique attractive, accessible et dynamique qui rassemblera toutes les informations pertinentes aux touristes. Les différents attraits seront présentés en tant qu'avantages et seront numérisés selon un parcours suggéré tout au long de la légendaire route 105. Au terme de cette entente, pour mieux pérenniser cet investissement, la MRC projette de mettre en place l'activité « La Vallée en lumière », qui fera parler de la MRC comme les baleines de Tadoussac ou le Rocher à Percé. La MRC souhaite ainsi développer sa propre identité et réaliser ces initiatives qui contribueront à la mise en valeur de ses particularités.

Le cadre de gestion vient définir de quelle manière se concrétisera l'Entente et guidera le comité de gestion dans ses décisions.

2. Budget de l'entente

Le budget de l'Entente est de 1 384 512 \$ incluant 1 082 610 \$ provenant du volet 3 du FRR, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'un montant de 301 902 \$ investi par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en ressources humaines.

De cette somme, une enveloppe de 31 250 \$ est attribuée à la recherche et planification liée à la préparation du devis et la préparation du plan marketing.

Une deuxième enveloppe de 1 343 262 \$ est disponible afin de mettre en place une nouvelle plateforme numérique, de créer des contenus publicitaires et d'effectuer des diffusions média.

Une troisième enveloppe de 10 000 \$ est disponible pour la recherche et préparation du projet « Vallée en lumière ».

Recherche et planification liées à la préparation du devis		31 250 \$
Avantagee par la nature – 5 ans	\$	
- Plateforme numérique		50 000 \$
- Créations de contenus publicitaires écrits		50 000 \$
- Créations de contenus publicitaires télévisuels		50 000 \$
- Placement média écrit		300 000 \$
- Placement média télévision		622 610 \$
- Ressources humaines		270 652 \$
Vallée en lumière – 2 ans	\$	10 000 \$
- Recherche & préparation		
Total	\$	1 384 512 \$

3. Comité de gestion de la Signature Innovation

Le mandat général du comité de gestion est de voir à l'application de l'Entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier.

- Chantal Lamarche, préfète, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Signataire
- Evelyne Gauthier, représentant le MAMH, Signataire

Par résolution, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ajoute au comité de gestion 16 membres

- Monsieur Laurent Fortin, maire de Blue Sea
- Madame Jocelyne Lyrette, préfète suppléante et mairesse de Grand-Remous
- Monsieur Mathieu Caron, maire de Gracefield
- Madame Cheryl Sage-Christensen, mairesse du Lac-Sainte-Marie
- Madame Francine Fortin, mairesse de Maniwaki
- Monsieur Roch Carpentier, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Madame Chantal Rondeau, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Claude-Ann Langevin, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- Monsieur Marc Cloutier, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Agathe St-Amour, CCMVG
- Madame Mélanie Auger, CCMVG
- Monsieur Mike McConnery, CCMVG
- Monsieur Rémi Lafond, CCMVG
- Madame Kerry-Ann Gorman, SADC-VG
- Monsieur Pierre Monette, SADC-VG
- Monsieur Charles Cantin, MAMH

Le comité de gestion se réserve le droit de faire l'ajout de membres pertinents ou de personnes/ressources ainsi de s'adjoindre de comités de travail pour favoriser l'atteinte des objectifs à tout moment.

Le comité de gestion se réserve aussi le droit de modifier le cadre de gestion à tout moment durant la durée de l'Entente sur approbation du conseil des maires.

3.1 Règles de fonctionnement

- Les rencontres se tiennent en présence physique ou par d'autres moyens de communication permettant les échanges entre participants (virtuel) ;
- Les rencontres auront lieu au besoin soit environ une rencontre aux deux mois pour un total d'environ 4 rencontres par année ;
- Le quorum pour confirmer la tenue d'une rencontre est de la moitié plus un ;
- La gestion administrative (ordre du jour, procès-verbaux, convocation) est effectuée par la chargée de projet au dossier ;
- Au début de chacune des rencontres, le comité de gestion adopte son ODJ et le PV de la rencontre précédente ;
- Le comité de gestion est soumis à des règles d'éthique et de confidentialité. Les membres acceptent de signer une déclaration à cet effet ;
- Le comité de gestion fonctionne sur une base d'accord entre les membres (consensus);

- Cependant, toute décision doit être, qu'elle soit majoritaire ou non, en concordance avec l'Entente signée entre les signataires.

4. Bilan, évaluation et reddition de comptes

Gestion financière

La gestion financière s'effectue par le comité de suivi administratif qui comprend la direction générale de la MRC ainsi que le service de développement économique de la MRC au dossier.

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, par l'entremise du directeur du service de développement économique, dépose, au comité de gestion, au besoin et dans le but de faciliter la prise de décision éclairée, l'état des engagements et des déboursés du projet « Signature Innovation ». Annuellement, elle dépose, au comité de gestion, un bilan financier des engagements et déboursés dans le cadre de l'Entente.

5. Calendrier de versements des montants engagés par les parties

La contribution du MAMH à la mise en œuvre de l'Entente est d'une somme maximale totale 1 107 610 \$ soit 221 522\$ par année. Le comité de gestion sera responsable de déterminer la répartition des sommes annuellement.

En ce qui concerne, le montant investi par la MRC en ressources humaines, la somme totale est de 301 902 \$.

6. Communications gouvernementales

Dans le respect de la clause 13 de l'Entente, les parties conviennent des activités de promotion de l'Entente :

- a. Les **PARTIES** conviennent de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les initiatives soutenues dans le cadre de l'Entente.
- b. L'**ORGANISME** souligne la contribution du gouvernement du Québec, selon les spécifications fournies par la **MINISTRE**, sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liée à l'Entente.

Une annonce du ministre Mathieu Lacombe, mentionnant la nouvelle entente « Signature Innovation », Avantagee par la nature de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en lien avec le volet 3 du FRR (MAMH), est faite pour communiquer l'aide financière accordée dans le cadre de cette Entente.

7. Notes

Ce document sera déposé sur le site Web de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dès le 30 août. À noter que le comité de gestion se réserve aussi le droit de modifier la cadre de gestion en tout temps. Ce document est donc porté à évoluer pendant la durée de l'Entente.